



**LE BUDGET PARTICIPATIF**  
THONON



## QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

### 1 MILLION D'EUROS POUR VOS IDÉES POUR THONON



Le budget participatif est un **montant d'1 million d'euros** pour vos idées pour Thonon ! Décidé par la Municipalité, il est le plus élevé en France. Il marque la volonté des élus de s'ouvrir à vos idées et d'agir concrètement pour votre ville, dans l'intérêt de tous.



En pratique, **tous les habitants peuvent proposer des projets** d'intérêt général pour Thonon. **C'est vous qui votez !**



**Vous avez une idée ? un projet ?** Déposer en ligne sur [jeparticipe-thonon.fr](http://jeparticipe-thonon.fr) ou via un formulaire en mairie. Venez **participer à un atelier organisé près de chez vous !**

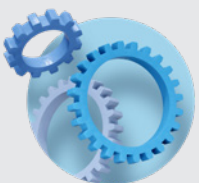
## LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



### 1 L'APPEL À PROJETS

Du 8 novembre au 19 décembre

Vous avez une idée pour Thonon pour améliorer la vie ou le cadre de vie des Thononais ? Vous pouvez proposer votre projet, soit en ligne, soit via un formulaire-papier, soit en participant à un atelier.



### 2 L'ANALYSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

De décembre à mi-mai

Les idées proposées sont analysées par les services de la Ville. Il s'agit de vérifier qu'elles sont recevables et/ou réalisables. Des ateliers pourront réunir des projets similaires et/ou complémentaires ou travailler des idées générales pour aboutir à des projets concrets.



### 3 LE VOTE DES PROJETS

De la mi-mai au 20 juin

Les Thononais pourront voter les projets à réaliser dans la limite du million d'euros, montant alloué par la Ville de Thonon au Budget participatif.



### 4 LA RÉALISATION DES PROJETS VOTÉS PAR LES THONONAIS

À partir de la rentrée 2022

À l'issue du vote, les projets choisis par les Thononais seront réalisés par la Ville, en relation avec les porteurs de projets et les habitants, le cas échéant.

## QUI PEUT PARTICIPER ET COMMENT ?

### TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER !



Vous habitez Thonon, vous pouvez participer en **proposant votre ou vos idées !** Et c'est possible dès 15 ans, en s'associant à un majeur référent.

**Le budget participatif ne vous engage qu'à la réussite des projets !**

*La Ville pourra vous contacter. Remplissez bien vos coordonnées pour être recontacté par la ville pour préciser ou travailler votre idée, avant ou après le vote.*

### POUR PARTICIPER, C'EST FACILE !

**Du novembre au 19 décembre 2021 !**  
3 solutions pour déposer son projet :

- En ligne** en proposant un projet sur [jeparticipe-thonon.fr](http://jeparticipe-thonon.fr)
- Via un bulletin** de participation à remettre en mairie
- Au cours d'un atelier** près de chez vous.

?!?



**MON PROJET  
EST-IL  
RECEVABLE ?**

### MON PROJET PEUT-IL ÊTRE RÉALISÉ ?

- ✓ Mon idée est un projet d'intérêt général.
- ✓ Mon idée n'est pas un projet privé, personnel ou professionnel.
- ✓ Mon idée prendra place sur le domaine communal.

*Les projets seront étudiés par les services de la Ville pour vérifier qu'ils respectent ces critères*

Plus d'informations sur le règlement,  
[jeparticipe-thonon.fr/reglement](http://jeparticipe-thonon.fr/reglement)

### CE QUI EST POSSIBLE ET RECEVABLE, EXEMPLES :

- Créations / aménagements d'espaces verts, plantations, mobilier urbain...
- Créations / aménagements d'aires de jeux pour les enfants, achats d'équipements pour les écoles, la médiathèque...
- Création / aménagements de pistes, voies cyclables, installation d'équipements pour le vélo...
- Création d'événements culturels, de concerts, d'animations de découverte de la nature...
- Mise en valeur, restauration du patrimoine...
- Installation d'équipements pour le sport : street workout, citystade, skatepark, parkour...

**ET TOUS LES PROJETS QUI RÉPONDRONT  
AUX CRITÈRES DU RÈGLEMENT**



**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
RENDEZ-VOUS SUR**

**JEPARTICIPE-THONON.FR**



**UNE IDÉE  
POUR THONON ?**

**DÉPOSEZ VOTRE PROJET  
DU 8 NOV. AU 19 DÉC.**



**WWW.JEPARTICIPE-THONON.FR**

**ET AUPRÈS DES SERVICES DE LA VILLE**

[www.ville-thonon.fr](http://www.ville-thonon.fr)